

CONVENTION¹ RELATIVE À L'ADMISSION À LA PROCÉDURE DE QUALIFICATION SELON LA VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Employeur

Employe-e	Employeur
Nom :	Institution:
Prénom :	Adresse:
Adresse:	NPA/Localité :
NPA/Localité :	Tél :
Tél. :	Mail:
Mail:	Formateur-trice pratique :
	Nom :
	Prénom :

Cette convention vise à clarifier et faciliter la préparation de l'employé-e à la procédure de qualification selon la VAE. Chaque partie s'engage à respecter les clauses prises ci-dessous.

L'employé-e s'engage à :

Employé a

Fréquenter assidûment les compléments de formation auxquels il/elle s'est inscrit-e

Transmettre à son employeur la planification des compléments de formation auxquels il/elle s'est inscrit-e

Informer son employeur de l'évolution de sa préparation

Exprimer clairement son besoin de suivi sur le terrain *(à préciser ci-après)*

Autoriser son employeur à demander des renseignements auprès des prestataires de complément de formation

Co-financer les compléments de formation, les appuis et le temps nécessaire à la préparation : (à préciser ciaprès)

L'employeur s'engage à :

Reconnaître l'employé-e comme personne en préparation à la procédure de qualification et planifier les jours de compléments de formation pour que l'employé-e puisse y assister

Définir le suivi nécessaire à la préparation, en fonction des possibilités de l'institution : formateur-trice pratique et modalités pratiques (à préciser ci-après)

Accepter la réalisation d'une visite des expert-e-s sur le terrain au sein de l'entreprise

Accepter, à la demande de l'employé-e, des appuis sous forme de visites sur le terrain au sein de l'entreprise selon l'offre de l'ESSG²

Co-financer les compléments de formation, les appuis et le temps nécessaire à la préparation : (à préciser ciaprès)

¹ Ce document a été élaboré par l'ensemble des partenaires, le service de la formation professionnel (SFP), l'école professionnelle santé-social (ESSG), des représentants d'entreprises formatrices et l'OrTra Santé-Social, pour permettre aux candidat-e-s d'avoir un accompagnement et les meilleures chances de réussite à la procédure de qualification.

² ESSG : Ecole professionnelle santé-social



Remarque(s) et précision(s) sur les points sus-cités	
Signature de l'employé-e :	Signature de l'employeur :
	Signature du/de la formateur-trice pratique :
Lieu et date :	Lieu et date :